

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2025-04-30

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 30^e jour du mois de septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présents : Monsieur le maire Jean-Côme Lévesque , mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : SUZIE LACOMBE, SERGE LÉVESQUE, SERGE IMBEAULT, AUBERT TURCOTTE ET AURÈLE TURCOTTE. Le directeur général greffier trésorier Jean-Noël Barriault est également présente à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2025-04-30

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Emprunt temporaire règlement 377-25

4. Empruntant temporaire subvention M.T.Q.

5. Période de questions

6. Levée de la séance

2025-04-054	1. Ouverture de la séance Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Aurèle Turcotte d'ouvrir la séance
2025-04-055	2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Monsieur le conseiller Serge Imbeault propose appuyée par monsieur le conseiller Aubert Turcotte d'adopter l'ordre du jour.
2025-04-056	3. Emprunt temporaire règlement 377-25 Monsieur le conseiller Aurèle Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Aurèle Turcotte et résolue unanimement d'effectuer un emprunt temporaire chez Desjardins Vallée de la Matapédia au montant de 1 025 507.00\$ en conformité avec le règlement d'emprunt no 377-25, de plus le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général Jean-Noël Barriault sont autorisés à signer le contrat d'emprunt au nom de la municipalité
2025-04-057	4. Emprunt temporaire subvention M.T.Q. Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par monsieur le conseiller Serge Imbeault et résolue unanimement d'effectuer un emprunt temporaire chez Desjardins Vallée de la Matapédia au montant de 4 250 000.00\$ en conformité avec la subvention par la ministre des Transports du Québec; de plus le maire Jean-Côme Lévesque et le directeur général Jean-Noël Barriault sont autorisés à signer le contrat d'emprunt au nom de la municipalité 5. Période de question Il n'y a pas de question
2025-04-058	6. Levée de la séance Madame la conseillère Suzie Lacombe propose appuyée par madame la conseillère Aubert Turcotte et résolue unanimement de lever la séance.